



EVALUATION D'IMPACT DES DISPOSITIFS EUROPEENS DE COMPENSATION DES SURCOUTS

SYNTHESE - MARS 2026

CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

L'aide au fret dans les Programmes Opérationnels 2014-2020 et 2021-2027, financée par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), vise à compenser les surcoûts liés aux handicaps structurels spécifiques aux régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne (UE) dont fait partie la Guyane. Cela inclut notamment son éloignement géographique, l'enclavement intérieur de nombreuses communes, et la concurrence des pays tiers aux normes différentes.

Dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMP/A) pour la Guyane, le dispositif vise à soutenir la filière pêche et l'aquaculture en compensant les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et en favorisant une transition vers une gestion durable. Le FEAMPA finance des investissements dans plusieurs secteurs : la pêche, l'aquaculture, la transformation et la commercialisation des produits de la mer, ainsi que les infrastructures portuaires.

Pourquoi réaliser une évaluation de la mise en œuvre et de l'impact de l'aide au fret ?

Une réponse à une exigence règlementaire autour des objectifs stratégiques et mesures suivants :

- Compenser les surcoûts des entreprises (OS 16 - PO FEDER-FSE 2014-2020)
- Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par les investissements productifs (RSO1.3 - PO FEDER-FSE+ 2021-2027)
- Régime de compensation des surcoûts (Mesure 70 - FEAMP 2014-2020)
- Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture dans les RUP (OS1.5 - FEAMPA 2021-2027)

L'évaluation d'impact et mise en œuvre de l'aide au fret a été confiée au cabinet **Teritéo et KPS**. Elle visait à répondre à **4 questions évaluatives** :

✓ PERTINENCE

➔ Les dispositifs (aide au fret et autres aides à la compensation) et la stratégie européenne de compensation de surcoûts répondent-ils aux besoins des acteurs économiques locaux et des bénéficiaires ?

✓ EFFICACITÉ / IMPACTS

➔ Dans quelle mesure la stratégie communautaire déployée à travers le FEDER et le FEAMP/A a-t-elle permis de prendre en charge et de réduire les surcoûts liés au transport, à la production et à la commercialisation, supportés par les acteurs économiques guyanais, sur les programmations 2014-2020 et 2021-2027 ?

➔ Dans quelle mesure l'aide au fret dans le cadre du FEDER et les aides de compensation surcoûts mises en place dans le cadre du FEAMP ont-elles permis d'améliorer la compétitivité économique des bénéficiaires et le tissu économique local, sans engendrer de distorsion sur les marchés locaux ? Dans quelle mesure ces aides contribuent-elles au soutien de la production locale et à l'export ?

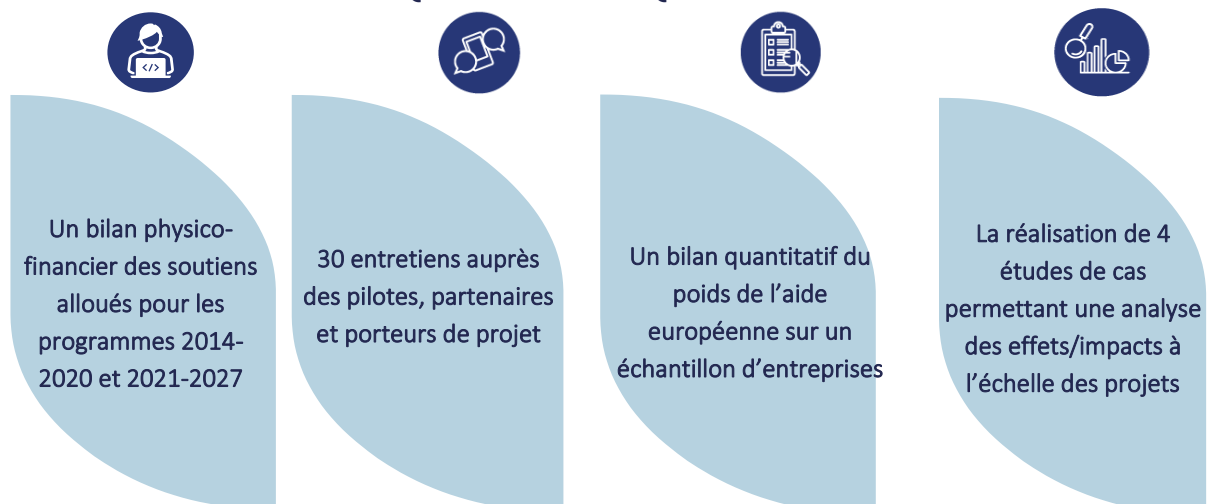
✓ COHÉRENCE

➔ Dans quelle mesure l'aide au fret et les autres aides dans le cadre du FEAMP/A ont-elles été et sont-elles complémentaires d'autres stratégies et dispositifs de soutien au développement économique local en Guyane ?

✓ MISE EN ŒUVRE

➔ Quel rôle les conditions de mise en œuvre des Fonds FEDER, FEAMP/A ont-elles eu sur la dynamique de programmation 2014 - 2020 et 2021-2027, dans le cadre spécifique de la compensation des surcoûts ?

UN CROISEMENT DE METHODES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES POUR MENER CETTE ÉVALUATION



1 PERTINENCE - LES DISPOSITIFS (AIDE AU FRET ET AUTRES AIDES A LA COMPENSATION) ET LA STRATEGIE EUROPEENNE DE COMPENSATION DE SURCOUTS REPONDENT-ILS AUX BESOINS DES ACTEURS ECONOMIQUES LOCAUX ET DES BENEFICIAIRES ?



43,5%

C'EST LE POURCENTAGE D'ENTREPRISES ACTUELLEMENT RENCENSEES SUR LE SECTEUR DE LA PECHE EN MER ET AYANT BENEFICIE DU DISPOSITIF DE COMPENSATION SUR L'UNE OU L'AUTRE DES PROGRAMMATIONS

€ 22

SECTEURS DE L'ECONOMIE GUYANAISE ONT ETE SOUTENUS SUR L'AIDE AU FRET OU LA COMPENSATION DES SURCOUTS SUR LA SEULE PROGRAMMATION 2014-2020.

+ 66M€

DE FONDS EUROPEENS DEDIES AUX DISPOSITIFS DE COMPENSATION DES SURCOUTS DEPUIS LA PROGRAMMATION 2014-2020.

Des dispositifs pensés pour soutenir le développement économique des RUP et particulièrement adaptés au contexte local Guyanais

Les dispositifs européens de compensation des surcoûts, à travers le **FEDER** et le **FEAMP/FEAMPA**, sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques des acteurs économiques guyanais, dans la logique d'équité territoriale fixée par l'article **349** du **TFUE**. Ils visent à compenser les handicaps structurels de la Guyane (éloignement, concurrence régionale, tissu économique fragile) en rapprochant les conditions de compétitivité des entreprises locales de celles de l'Europe continentale.

Déclinés dans les programmes opérationnels **2014-2020** et **2021-2027**, ces dispositifs couvrent un large spectre de secteurs : le **FEDER** cible la production industrielle et l'importation de matières premières, tandis que le **FEAMP/FEAMPA** soutient la pêche et l'aquaculture. Les critères d'éligibilité, adaptés à la prépondérance des **TPE** et **PME** locales, permettent un accès large, même si la complexité administrative et la nécessité d'avancer les fonds restent des freins pour les plus petites structures.

Des soutiens ayant irrigué assez largement des secteurs clefs de l'économie

L'analyse sectorielle montre que les dispositifs irriguent effectivement les secteurs clefs de l'économie : **22** secteurs ont bénéficié d'au moins une opération depuis **2014**, avec une couverture particulièrement forte dans la pêche, l'aquaculture, la transformation de produits de la mer, mais aussi la métallurgie, l'agroalimentaire ou la construction. Les taux de soutien sont élevés dans les secteurs les plus exposés aux surcoûts, confirmant l'adéquation des dispositifs aux besoins locaux.

Un avis globalement positif sur la pertinence

Cependant, des limites persistent : une concentration de l'aide autour d'un nombre restreint d'entreprises, un déficit de communication et des démarches administratives complexes qui favorisent les structures les mieux informées et les plus solides financièrement. Malgré ces freins, les porteurs de projet interrogés jugent la logique des dispositifs pertinente et adaptée, notamment pour compenser les surcoûts d'importation, d'exportation et la concurrence déloyale des pays voisins.

En résumé, la stratégie européenne de compensation des surcoûts répond globalement aux besoins des acteurs économiques guyanais, en particulier dans les secteurs les plus fragiles, mais son efficacité pourrait être renforcée par une simplification des procédures et un meilleur accompagnement des **TPE**.

TABLEAU DU RECENSEMENT EXHAUSTIF DES PRINCIPAUX SECTEURS SOUTENUS (2014-2020)

Code NAF	Libellé	Nb entreprises du secteur	Nb bénéficiaires	% entreprises bénéficiaires
25.12Z	Fabrication de portes et fenêtres en métal	57	8	14%
25.11Z	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	109	6	5,5%
03.11Z	Pêche en mer	117	36	30%
16.23Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	60	3	5%
10.20Z	Transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques	30	6	20%
22.23Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	8	2	25%
41.20B	Construction d'autres bâtiments	345	2	0,5%
18.12Z	Autre imprimerie	49	3	6%
43.21A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	716	3	<0,5%

*Données au 20 octobre 2025

Sources : croisement des données Pappers et des exports Synergie et Osiris

EFFICACITE/IMPACTS : DANS QUELLE MESURE LA STRATEGIE COMMUNAUTAIRE DEPLOYEE A TRAVERS LE FEDER ET LE FEAMP/A A-T-ELLE PERMIS DE PRENDRE EN CHARGE ET DE REDUIRE LES SURCOUTS [...] SUPPORTES PAR LES ACTEURS ECONOMIQUES GUYANAIS [...] ?
 DANS QUELLE MESURE L'AIDE AU FRET [...] ET LES AIDES DE COMPENSATION SURCOUTS [...] ONT-ELLES PERMIS D'AMELIORER LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE DES BENEFICIAIRES ET LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL, SANS ENGENDRER DE DISTORSION SUR LES MARCHES LOCAUX ?
 DANS QUELLE MESURES CES AIDES CONTRIBUENT-ELLES AU SOUTIEN DE LA PRODUCTION LOCALE ET A L'EXPORT ?



Une réduction effective de certains coûts

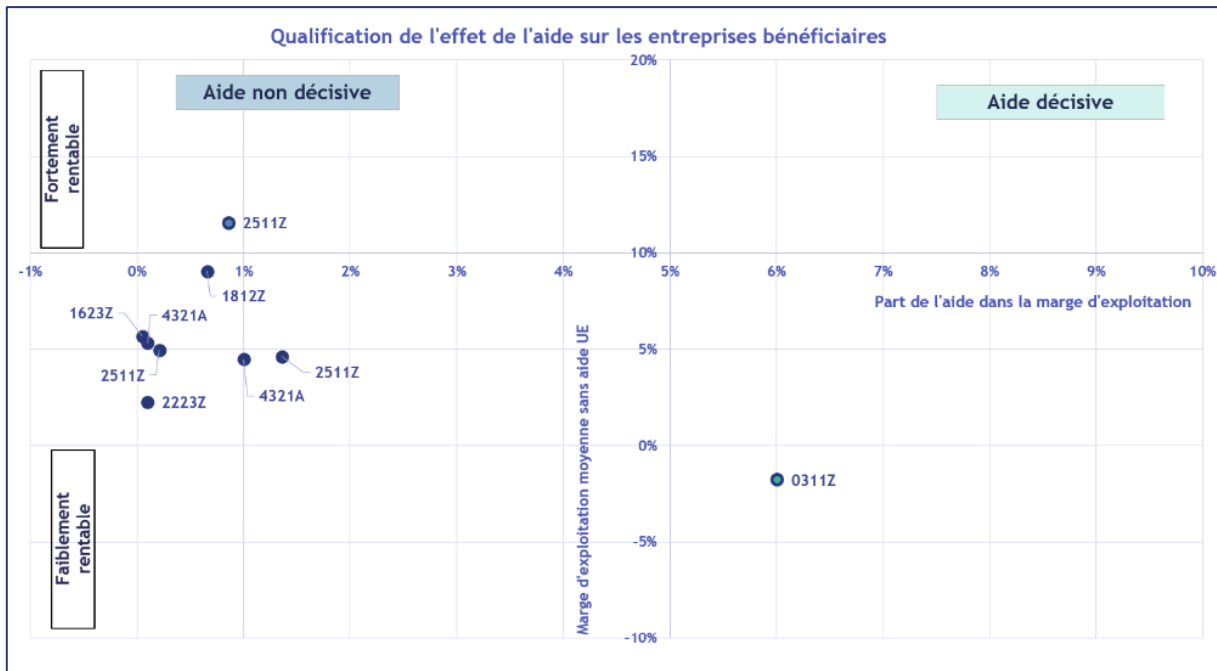
Les dispositifs européens de compensation des surcoûts, via le **FEDER** et le **FEAMP/A**, ont permis de soutenir un volume très conséquent d'opérations depuis **2014** : **478** projets accompagnés pour près de **50 M€** de fonds européens. Cette mobilisation se répartit entre **310** opérations **FEAMP/A** (**22,9 M€** sur **2014-2020** et **10,8 M€** sur **2021-2027**) et **168** opérations **FEDER** (**12,3 M€** sur **2014-2020** et **3,9 M€** sur **2021-2027**).

L'aide intervient directement sur le surcoût des marchandises entrantes ou issues d'un cycle de production, en prenant en charge de **40 % à 50 %** de l'assiette éligible (dans la limite de **150 K€/an** pour le **FEDER 2021-2027**). Chaque euro versé réduit donc concrètement le surcoût lié à l'éloignement géographique, ce qui est particulièrement crucial dans un tissu économique dominé par de petites entreprises à la trésorerie limitée.

Les taux de programmation élevés (**FEDER 2014-2020** : **>100 %**, **FEAMP** : près de **86 %**) témoignent de l'attrait et de l'efficacité de ces aides pour répondre à un besoin réel. La dynamique reste positive sur **2021-2027** (**53,9 %** pour le **FEAMPA**, **39,4 %** pour le **FEDER**), laissant présager une utilisation complète des fonds d'ici la fin de la période. Ainsi, la nature même de l'aide, ciblée sur les surcoûts structurels, en fait un levier important pour leur réduction effective.

Une aide représentant moins d'1 point de marge opérationnelle des entreprises bénéficiaires

L'analyse quantitative menée à partir d'un échantillon d'entreprises montre que le poids de l'aide reste marginal pour la plupart des bénéficiaires : pour **7** des **9** entreprises étudiées sur **2014-2020**, l'aide représente entre **0,01** et **1** point de pourcentage de la marge opérationnelle annuelle. L'aide agit donc principalement comme un filet de sécurité, permettant à des secteurs peu rentables et dépendants d'importations de matières premières de maintenir leur activité en Guyane. La rentabilité des entreprises aidées demeure globalement faible, ce qui est cohérent avec la vocation de l'aide, centrée sur la production locale. Or, comme précisé dans la précédente question évaluative, l'économie Guyanaise se distingue par plusieurs faiblesses structurelles (forte proportion de **TPE** et **PME**, éloignement géographique, peu productive de biens) qui impactent les capacités et les coûts de production locaux.



Sources : Croisement des données PAPPERS et Export Synergie opérations
Réalisation : Teritéo

L'exception du secteur de la pêche en mer (0311Z)

TABLEAU DES RATIOS ECONOMIQUES DE L'ENTREPRISE BENEFICIAIRE DU SECTEUR 0311Z

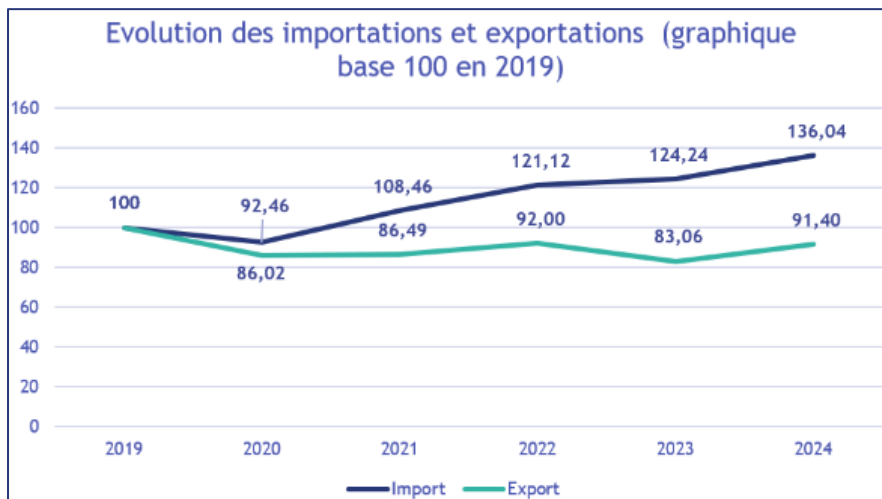
Une exception notable concerne le secteur de la pêche en mer (0311Z), où l'aide FEAMP/A est déterminante : pour une entreprise étudiée, la marge d'exploitation passe de **-1,78 %** sans aide à **+4,23 %** avec l'aide, soit un effet de plus de 6 points, permettant le maintien de l'emploi et la viabilité de la structure. À l'échelle de l'échantillon, la majorité des entreprises aidées affichent une croissance de leur chiffre d'affaires et de leurs résultats, même si environ 12,6 % des entreprises soutenues sur 2014-2020 n'existent plus aujourd'hui (phénomène lié aussi à des départs à la retraite ou à l'ancienneté).

Période considérée		de 2018 à 2024				
Nb d'années		6				
Nb de projets portés		8				
Montants UE reçus		84 509,46 €				
Evolution du CA	262,6%	Chiffre d'affaires annuel moyen	0,205 M€	Part des subventions dans le CA	12,49%	Poids théorique de la subvention européenne
Evolution du résultat d'exploitation	162,9%	Résultat d'exploitation annuel moyen	10,43 K€	Marge d'exploitation moyenne	4,23%	Marge d'exploitation moyenne sans aide UE
Evolution du résultat net	252,7%	Résultat net annuel moyen	19,82 K€	Rentabilité des capitaux propres (RCP) moyenne	26,2%	Part de l'aide dans la marge d'exploitation
						-1,78%
						6,014%

Sources : Croisement des données PAPPERS et Export Synergie opérations
Traitements Teritéo

Concernant le risque de distorsion de marché, la compensation des surcoûts apparaît comme une aide parmi d'autres, avec un poids limité : les montants programmés (**4,54 M€/an** en moyenne) sont six fois inférieurs à ceux du différentiel d'octroi de mer (**29 M€/an**). Les dispositifs européens viennent donc en complément d'autres soutiens publics, sans générer de distorsion significative.

Un effet moindre sur le renforcement du commerce extérieur et de la production locale



Source : DSECE

Enfin, l'effet sur la production locale et l'exportation reste mesuré. L'économie guyanaise demeure peu productive en biens, avec une hausse des importations (+36 % entre 2019 et 2024) et une baisse des exportations (-8,6 % sur la même période, hors spatial). La part des exportations vers l'UE progresse en proportion mais baisse en valeur. La hausse

du PIB local est réelle mais effacée par l'inflation, et les aides au fret n'ont pas d'effet direct sur la baisse des prix pour le consommateur final. Les délais de traitement et de paiement des aides limitent également leur impact positif immédiat.

COHERENCE : DANS QUELLE MESURE L'AIDE AU FRET ET LES AUTRES AIDES DANS LE CADRE DU FEAMP/A ONT-ELLES ETE ET SONT-ELLES COMPLEMENTAIRES D'AUTRES STRATEGIES ET DISPOSITIFS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL EN GUYANE ?

La question de la cohérence vise à vérifier dans quelle mesure l'aide au fret et les dispositifs de compensation des surcoûts s'articulent avec les autres politiques de soutien économique en Guyane, sans contradiction et en complément des outils locaux et nationaux.

Répartition des surcoûts et apports des dispositifs

L'analyse montre que le Plan de Compensation des Surcoûts et l'aide au fret coexistent avec d'autres dispositifs majeurs comme le différentiel d'octroi de mer, la **LODEOM** et diverses aides fiscales ou à l'investissement, qui peuvent les compléter.

Si ces mécanismes apportent des soutiens financiers importants, leur manque de lisibilité (selon les porteurs de projets) et de coordination, notamment pour le différentiel d'octroi de mer et entre l'État et la **CTG**, limite leur articulation et complique l'accès des entreprises aux aides.

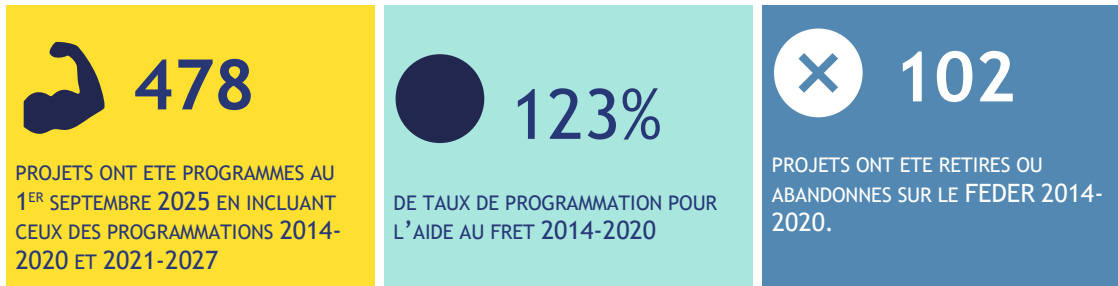
Les dispositifs européens couvrent des surcoûts distincts, le PCS ciblant les coûts de production et de commercialisation et l'aide au fret le transport, mais des lacunes persistent, notamment le manque d'articulation avec le **SRDEII**.

Encadrées par les règles européennes, ces aides offrent transparence et traçabilité, mais leur rigidité (par principe) limite les ajustements locaux nécessaires pour renforcer leur cohérence globale.

Les dispositifs étudiés couvrent des composantes complémentaires du coût des biens en Guyane, l'aide au fret ciblant les surcoûts logistiques, le PCS la production et l'énergie, le différentiel d'octroi de mer la fiscalité et la **LODEOM** le coût du travail. Toutefois, l'absence de stratégie d'ensemble, la coexistence de cadres réglementaires hétérogènes et la faible lisibilité pour les entreprises limitent la cohérence et l'efficacité administrative de cet ensemble.

Enfin, si le PCS et l'aide au fret ont un effet levier réel sur l'activité et l'emploi, leur articulation avec les aides à l'investissement et à la modernisation reste à parfaire.

4 MISE EN ŒUVRE- QUEL RÔLE LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES FONDS FEDER, FEAMP/A ONT-ELLES EU SUR LA DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION 2014 - 2020 ET 2021-2027, DANS LE CADRE SPECIFIQUE DE LA COMPENSATION DES SURCOUTS ?



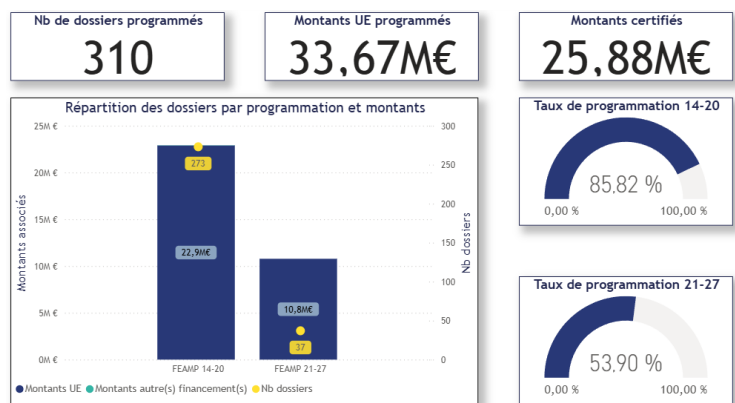
Un dispositif bien identifié par les porteurs de projet

Les mesures d'aide au fret et du Plan de Compensation des Surcoûts (PCS) sont aujourd'hui fortement identifiées par les porteurs de projet, comme en témoignent les niveaux élevés de programmation observés sur les périodes 2014-2020 et 2021-2027. Cette dynamique repose sur des demandes d'aides pluriannuelles, l'existence de porteurs de projets récurrents disposant d'une bonne connaissance des règles, des calendriers et des exigences administratives.

Des montages de dossiers facilités par la mobilisation

Toutefois, cette appropriation s'accompagne d'un effet de concentration : les entreprises disposant d'une ingénierie administrative solide ou recourant à des cabinets spécialisés accèdent plus aisément aux aides. Les structures moins dotées rencontrent davantage de difficultés relatives à la complétude des dossiers, à la compréhension des critères d'éligibilité ou à l'adaptation aux évolutions réglementaires. L'écart constaté entre dossiers déposés et dossiers réellement programmés sur la période 2014-2020 illustre en partie ces contraintes : on observe de nombreux projets abandonnés ou déprogrammés.

Les données clés des mesures 70 (FEAMP) et de l'OS 1.5 (FEAMPA)



Des délais de paiement de l'aide au fret particulièrement long

Par ailleurs, l'aide au fret se caractérise par des délais de paiement particulièrement longs et plusieurs facteurs explicatifs sont mis en avant. Ils font notamment référence aux moyens humains dédiés à l'instruction, à des procédures historiques (double instruction entre l'Etat/ CTG sur 2014-2020) ou encore avec l'évolution du cadre réglementaire européen. Au-delà du mécontentement généré, ces délais affectent la portée stratégique de l'aide pour les entreprises, dont certaines ne l'intègrent plus systématiquement dans leur planification financière.

Des mesures de simplification mobilisées mais dont la portée s'avère à ce jour encore limitée

La programmation 2021-2027 a permis certaines évolutions concernant l'aide au fret (dématérialisation, pluri annualité des campagnes, suppression du double dépôt, etc...) mais la mise en œuvre n'est toujours pas optimale. L'introduction des options de coûts simplifiés constitue un progrès mais leur portée et ses effets demeurent à ce jour limités.

Une mise en œuvre jugée efficace concernant le plan de compensation des surcoûts

Concernant le PCS, la mise en œuvre est jugée globalement efficace. Les simplifications administratives engagées ont renforcé la qualité et la rapidité des traitements. Néanmoins, des difficultés persistantes liées au numérique et à la diffusion de l'information freinent encore l'accès de certains opérateurs aux aides, en particulier les plus fragiles.

5 CINQ RECOMMANDATIONS

Dans la perspective de la suite de la programmation et du post 2027

Les travaux évaluatifs ont conduit à la formulation de 5 recommandations et pistes d'évolution (voir tableau ci-dessous). Ces propositions ont vocation à améliorer l'efficacité de la gouvernance d'une part, et à fluidifier sa mise en œuvre d'autre part. *Nota : Les recommandations présentées ci-dessous n'engagent à ce stade que les consultants du cabinet Teritéo.*

RECOMMANDATION - TRANSVERSALE

1

STRUCTURER ET DEVELOPPER UN VOLET « AIDE A L'EXPORTATION » AU SEIN DES DISPOSITIFS DE COMPENSATION DES SURCOUTS ESSENTIELLEMENT FEDER

Exemple d'action à mettre en place : Créer un sous-dispositif spécifique « Aide à l'export » au sein de l'aide au fret FEDER ; Exploiter l'opportunité des conteneur vides liés aux importations structurelles ; Cibler et accompagner les filières à fort potentiel d'export ; Etudier la possibilité (interne PAE) de développer l'export vers les pays tiers et limitrophes

RECOMMANDATIONS - STRATEGIE / PILOTAGE

2

RENFORCER LA COHERENCE ET LA LISIBILITE DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS DE COMPENSATION DES SURCOUTS

Exemple d'action à mettre en place : Amélioration du guichet unique d'accompagnement à la compensation des surcoûts ; Elaborer et diffuser un guide unique des aides à la compensation des surcoûts ; Inscrire la stratégie de compensation dans le SREDII et instaurer un suivi d'impact

3

ANTICIPER LA POSSIBILITE DE DEPLOIEMENT DES FINANCEMENTS NON-LIES AUX COUTS (FNLC) POUR LA FUTURE PROGRAMMATION

Exemples d'actions à mettre en place : Etudier l'intérêt et la pertinence du déploiement d'une logique de FNLC pour la thématique surcoûts ; Mettre en place les conditions nécessaires au bon déploiement de FNLC

RECOMMANDATIONS - MISE EN OEUVRE

4

ACCELERER ET SECURISER LES DELAIS D'INSTRUCTION ET DE PAIEMENT DES AIDES

Exemples d'actions à mettre en place : Finaliser les travaux de création d'une nouvelle OCS complémentaire de l'existante et capable de couvrir les conteneurs non-plein ; Stabiliser l'ensemble des procédures liées aux dossiers

5

AMELIORER L'ACCES DES TPE AUX DISPOSITIFS D'AIDE

Exemples d'actions à mettre en place : Faciliter l'accès des TPE aux prestataires externes ; Renforcer l'offre en matière d'ingénierie pour faciliter l'accès des acteurs guyanais à la mobilisation des fonds européens